

COMMUNE de CHASTREIX

PROCE VERBAL DE LA SEANCE DU 06 avril 2023

20230006

COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 30/03/2023

Étaient présents : Pierre FAUGERE, adjoint, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FÉRREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy, Romain GUILLAUME

Excusée : Christine GARDETTE pouvoir à Romain GUILLAUME

Secrétaire de séance : ROUGIER Jean Remy

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars dernier est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite rajouter une délibération concernant la location de la salle d'activité.

Il faut le point sur la Fabrique des Transitions et précise que la Commune va continuer avec celle-ci compte tenu de son engagement

1 – DEMISSION DU 1^{ER} ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Philippe VALLON 1^{er} adjoint et précise que Monsieur le Sous-Préfet l'a acceptée. Le conseil municipal prend acte de la démission.

Le Maire,
Michel BABUT



Le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy

2 – DELIBERATION POUR POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la poste d'adjoint technique 2^{ème} classe a été créée par délibération du 10 juin 2011 sur la base de 35 heures/semaine.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, précise :

- qu'une annonce sera passée sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel
- que l'emploi se fera du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023 sur la base de 35 heures/semaine

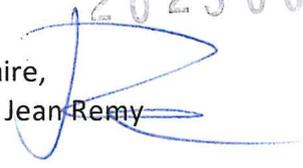
COMMUNE de CHASTREIX

20230007

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



3 – DELIBERATION POUR POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre dernier portant création d'un poste d'adjoint administratif.

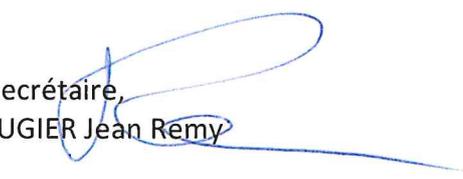
Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité précise :

- Que la création d'un emploi administratif (adjoint administratif) sera créé à raison de 17.50/semaine (14 h/semaine pour la gestion de l'agence postale communale, le restant des heures étant affectée au site internet de la mairie et/ou au secrétariat de mairie)
- Que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel
- Que le poste sera pourvu du 15 mai 2023 au 31/12/2023 à raison de 17.50h/semaine

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



4 –

4.1 DELIBERATION POUR COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE DE CHASTREIX

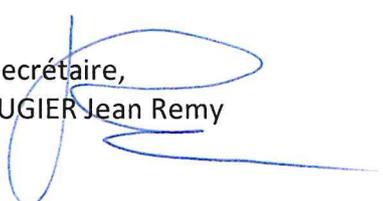
Il est précisé à l'ensemble du conseil municipal que pour la réalisation du budget et la validation des comptes a été rendu difficile en raison du changement de nomenclature imposée aux communes par le ministère des Finances. Ceci implique en particulier des changements d'affectations de comptes sur la majorité des montants.

VOIR ANNEXE 1

Le Maire
Michel BABUT



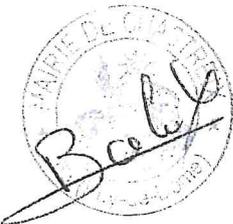
le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



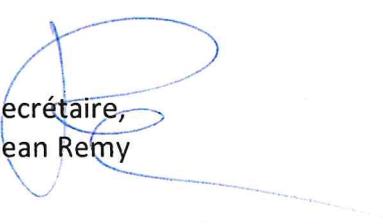
4.2 – DELIBERATION POUR COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ET ASSAINISSEMENT

Voir annexe 2

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



COMMUNE de CHASTREIX

20230000

5 – DELIBERATION POUR VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire précise que la commission « finances » propose une augmentation de 1% des taux des taxes.

Après délibéré, 6 voix pour, 1 contre (christine GARDETTE)et 1 abstention (Romain GUILLAUME), le conseil municipal fixe les différents taux comme suit :

- Taxe foncière bâties 37.50 %
- Taxe foncières non bâties 72.57 %
- Taxe habitation 12.33 %

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy

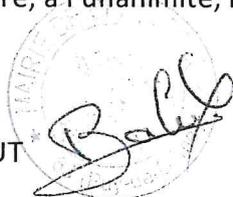
6 – DELIBERATION POUR VOTE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget 2023 de la commune qui peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement 918 774.26 €
- Recette de fonctionnement 918 774.26 €
- Le budget est équilibré en dépenses/recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT
- Dépenses d'investissement 544 460.39 €
- Recette d'investissement 544 460.39 €
- Le budget est équilibré en dépenses / recettes SECTION INVESTISSEMENT
- Soit un budget TOTAL de 1 463 234.65 €

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le budget 2023

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy

7 – DELIBERATION POUR VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget 2023 pour l'EAU et l'ASSAINISSEMENT qui peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement 122 983 .92 €
- Recette de fonctionnement 122 983.92 €
- Le budget est équilibré en dépenses/recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT
- Dépenses d'investissement 365 323.28 €
- Recette d'investissement 365 323.28 €
- Le budget est équilibré en dépenses/recettes SECTION D'INVESTISSEMENT

SOIT UN BUDGET TOTAL DE 488 307.20€

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le budget 2023

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy

COMMUNE de CHASTREIX

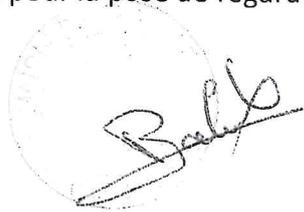
20250000

8 - DELIBERATION POUR FIXER LE PRIX DE LA POSE DE COMPTEUR ANTIGEL

Monsieur le maire rappelle que le tarif actuellement en vigueur pour la pose de compteur antigel est de 500 €..

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix à 600 € à compter du 1^{er} avril 2023 pour la pose de regard de compteur antigel

Le Maire
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



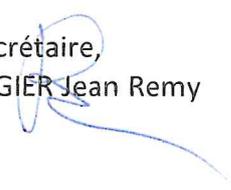
9 - DELIBERATION POUR FIXER LE PRIX DE LA LOCATION SALLE ACTIVITES

La délibération est reportée

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy



RELANCE TVA DUE ET IMPAYES

Suite à 2 tentatives non acceptées le conseil municipal décide de relancer une dernière fois la possibilité de récupérer les 45 000€ de TVA due à la commune depuis 2013.

Le courrier sera rédigé très rapidement afin de ne pas dépasser la date limite des 10 ans. Mme Jugnet DEGEFIP sera la destinataire.

Concernant les impayés le conseil municipal décide d'effectuer les relances à 10 ans d'antériorité. Les autres montants dus seront soldés dans le budget.

Le Maire,
Michel BABUT



le secrétaire,
ROUGIER Jean Remy

